



BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 8 juillet 2026, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 1^{er} juillet 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Corine WOLFF, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
Nombre de membres présents : 23 représentants 28 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 28 représentants 38 voix

Délibération n° BS-2026/11

Objet : Action Guiers mort « Site Rivières Sauvages » - Etude rivière souterraine

LISTE DES PRESENTS :	
1^{er} COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BLOTTIAUX Cédric
	BOURSIER Céline
	BREYTON Stéphanie
2^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHAVAND Christelle
GERIN Anne	CLOUZEAU Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
3^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MONTAGNAT-TATAVIN Ylan
GUIGUE Gilbert	PISOT Anne
WOLFF Corine	TISSOT Wilfried
4^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
SAUVAGE Axel - Voiron	DESSEZ Dominique
	DOGLIONI Alexandre
	FOURNIER Aurélie
	GROLLIER Serge
	LANNOY Françoise
	LAVAL Sylvain
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BONNET Clément
	JALLOT Nicolas
	RABBE Louis-Marie
LISTE DES POUVOIRS ET DES EXCUSES :	
1^{er} COLLEGE 1 représentant = 6 voix	
VIAL Cédric donne pouvoir à WOLFF Corine	
2^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
DOLGOPYATOFF BURLET Céline donne pouvoir à GERIN Anne	
3^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
4^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
MANDROU Isabelle donne pouvoir à FOURNIER Aurélie	
5^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
EYMERY Clémentine à CHAVAND Christelle	
6^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
FAYARD Marion à FOURNIER Aurélie	

Votants (en voix) : 38
Exprimés (en voix): 38
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Action Guiers mort « Site Rivières Sauvages » Etude rivière souterraine

Le Guiers Mort est une rivière d'origine karstique : sa source est l'émergence d'un réseau souterrain complexe drainant le système karstique de la Dent de Crolles. Plusieurs ruisseaux souterrains convergent vers un collecteur qui alimente la grotte-source.

Dans ce contexte, une réflexion expérimentale est engagée pour envisager l'extension du label « Site Rivières Sauvages » aux collecteurs souterrains constituant les têtes de bassin du Guiers Mort. Pour cela, il est nécessaire de vérifier la conformité du milieu endokarstique avec le cahier des charges du label, et d'identifier les adaptations éventuellement requises.

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Pour mener à bien ce projet, la première phase de l'étude est prévue en 2026. Sur la base d'un état des lieux et d'une synthèse des connaissances existantes, cette phase comprendra :

- l'analyse du degré d'adéquation entre les caractéristiques du Guiers Mort souterrain et les attendus du cahier des charges du label ;
- l'identification des paramètres et indicateurs clefs, ainsi que des lacunes de connaissance de l'hydrosystème souterrain ;
- l'identification des limites éventuelles du cahier des charges vis-à-vis des spécificités des tronçons karstiques souterrains et la proposition d'adaptations si nécessaire ;
- l'élaboration d'un protocole de suivi scientifique participatif des indicateurs clefs du bon état quantitatif, qualitatif, physique et biologique du Guiers Mort souterrain.

Les objectifs sont multiples :

- **Améliorer les connaissances scientifiques** sur la rivière souterraine du Guiers Mort et ses caractéristiques hydroécologiques ;
- **Mettre en place un suivi scientifique annuel** des paramètres hydro(morpho/bio)logiques clefs ;
- **Tendre vers une extension du label « Site Rivières Sauvages »** à la partie souterraine du Guiers Mort.

BUDGET PRÉVISIONNEL

Plan de financement en maîtrise d'ouvrage du PNRC			
	Dépenses		Recettes
Prestation étude – laboratoire EVS	7 000 €	DREAL	4 000 €
(Environnement Ville Société)		CD 38	3 000 €
Total	7 000 €	Total	7 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement.**
- **D'autoriser la Présidente à signer tous documents se rapportant à cette action.**

Ainsi fait et délibéré le 8 juillet 2026,
Pour copie conforme, La Présidente

Publiée le 09/07/2026

